

14.—Personnes établissant des années de prestation en 1946 et jours de prestation payés pour ces années, par groupe industriel et groupe d'âge—fin

Groupe industriel	Personnes établissant des années de prestation			Jours de prestation		
	Moins de 25 ans	25-59 ans	60 ans ou plus	Moins de 25 ans	25-59 ans	90 ans ou plus
Finance et assurance.....	1,160	1,690	586	42,174	89,130	53,081
Service—						
Professionnel.....	750	1,775	468	25,838	73,653	35,165
Public.....	3,447	12,535	4,334	156,295	750,849	361,195
Amusements.....	535	1,251	422	18,305	57,576	28,139
Affaires.....	291	653	181	7,639	31,509	13,383
Personnel.....	4,749	10,440	2,395	159,318	440,566	172,537
Totaux, services.....	9,772	26,654	7,800	367,395	1,354,153	610,419
Non spécifié.....	96	223	34	3,552	10,905	2,515
Totaux, toutes industries¹.....		303,982			13,735,006	

¹ Le total des personnes établissant des années de prestation est effectivement de 304,743, puisque 761 personnes dont l'âge n'a pas été donné ne figurent pas au tableau; ces 761 personnes ont bénéficié de 31,780 jours de prestation, de sorte que le nombre de jours de prestation payés est réellement de 13,766,786.

15.—Personnes établissant des années de prestation en 1946 et jours de prestation payés à même ces années, par groupe d'occupation

Groupe d'occupation	Personnes établissant des années de prestation	Jours de prestation payés	Groupe d'occupation	Personnes établissant des années de prestation	Jours de prestation payés
Agriculture.....	1,059	37,390	Services.....	28,885	1,519,918
Pêche.....	976	31,967	Professionnel.....	1,928	98,615
Abatage du bois.....	2,311	77,749	Public.....	1,182	77,528
Mines et carrières.....	4,984	120,073	Amusements.....	564	25,390
Manufactures et mécanique.....	77,703	3,409,662	Personnel.....	25,211	1,318,385
Construction.....	24,088	916,605	Commis de bureau.....	34,678	1,885,849
Transports et communications.....	19,239	861,749	Manceuvres.....	90,932	3,925,725
Commerce.....	19,056	938,002	Non donné.....	658	27,428
Finance.....	264	14,669	Totaux, toutes occupations.....	304,743	13,766,786

Service de placement.—Subordonné à la loi sur l'assurance-chômage (1940), la Commission d'assurance-chômage maintient un service gratuit de placement. Les bureaux publics de placement, actifs en vertu d'une entente fédérale-provinciale depuis au delà de vingt ans, sont englobés le 1^{er} août 1941 et augmentés par la Commission, dans toutes les provinces excepté le Québec. Quand la Commission a aussi établi des bureaux dans la province de Québec, le gouvernement provincial a diminué le nombre de ses propres bureaux de placement.